



SUBVENTIONS REBÂTIR DES VIES 2024-2028 DIRECTIVES POUR LES DEMANDEURS

SUBVENTIONS DE 4 ANS À COMPTER DE MARS 2024

Date limite :
Le mardi 20 juin 2023 à 17h00 HE

Les subventions Rebâtir des vies sont rendues possibles grâce à la générosité des donateurs et donatrices de la Fondation canadienne des femmes :



Femmes et Égalité
des genres Canada

Women and Gender
Equality Canada

Canada

Fondation Un toit pour tous

Banque Scotia

et de multiples autres sociétés partenaires, donateurs et donatrices individuel-le-s et fondations familiales privées à travers le pays.

SUBVENTIONS REBÂTIR DES VIES 2024-2028

Pour que votre demande soit considérée, veuillez la remplir EN LIGNE ici :

Utilisez ce lien pour commencer une nouvelle demande dans le portail en ligne : https://www.grantrequest.com/SID_5647?SA=SNA&FID=35679.

Une fois que vous avez ouvert une demande, veuillez utiliser le lien suivant pour accéder à votre demande en cours :
https://www.GrantRequest.com/SID_5647?SA=AM.

Préparez-vous à fournir les renseignements suivants :

- ✓ **Renseignements sur l'organisme**, dont le nom de l'organisme, le numéro d'organisme de bienfaisance ou la mention que vous détenez le statut de [donataire reconnu](#), vos coordonnées, votre mission et votre budget de fonctionnement annuel.
- ✓ **Renseignements sur le programme/projet**, dont le type de subvention que vous demandez, la région géographique, le nombre de personnes prévu et les communautés servies ainsi que la somme totale demandée à la Fondation canadienne des femmes.
- ✓ **Approche**, dont la description et le but, les activités, les ressources et les partenariats principaux du programme/projet.

Si votre lettre d'intention (LI) est retenue, vous serez invitée à soumettre une demande complète, qui devra contenir un budget détaillé, un aperçu ou un plan du programme/projet, les états financiers vérifiés et une/des lettre(s) de soutien. Vous n'avez pas à soumettre ces documents supplémentaires à l'étape de la LI.

Si vous avez des questions, contactez :

Jacqueline Hall

Directrice, Initiatives communautaires

vpgrants@canadianwomen.org |

(416) 365-1444 ou 1-866-293-4483 poste 231

Pour consulter la foire aux questions (FAQ) et les instructions, visitez :
<https://www.canadianwomen.org/fr/subventions-rebatirdesvies>

These documents are also available in English:
<https://www.canadianwomen.org/grants-rebuildinglives>

À PROPOS DE LA FONDATION CANADIENNE DES FEMMES

La Fondation canadienne des femmes est un organisme phare du mouvement pour l'égalité des genres au Canada. À travers le financement, la recherche, la défense des intérêts et le partage des connaissances, la Fondation s'emploie à susciter un changement systémique afin de permettre l'inclusion de toutes les femmes. En appuyant des programmes communautaires, la Fondation renforce la capacité des femmes et des filles à pouvoir agir pour se sortir de la violence et de la pauvreté et renforcer leur estime de soi et leur leadership.

Fondée en 1991 pour répondre à un besoin criant en matière de philanthropie à l'intention des femmes, la Fondation canadienne des femmes est aujourd'hui l'une des plus importantes fondations du genre au monde. Avec l'aide de ses donateurs et donatrices, la Fondation a recueilli plus de 185 millions de dollars et subventionné plus de 3 000 programmes partout au pays. Les programmes de la Fondation s'attaquent aux causes fondamentales des problématiques qui touchent les femmes et les filles et aident ces dernières à surmonter les principaux obstacles auxquels elles sont confrontées.

La Fondation canadienne des femmes vise à être inclusive d'une grande diversité de personnes de tout genre et de toute orientation sexuelle. Nos efforts tendent avant tout à venir en aide aux personnes qui rencontrent un plus grand nombre d'obstacles et qui n'ont pas accès aux services adéquats. Cela comprend celles qui s'identifient comme femmes, filles, trans, genderqueer, non-binaires et 2SLGBTQIA+.

NOTRE APPROCHE EN MATIÈRE DE SUBVENTIONS

La Fondation canadienne des femmes priorise l'inclusion et tient compte des obstacles en matière d'accessibilité. En ce qui a trait à l'attribution de subventions, notre vision de l'égalité des genres pour toutes s'exprime par la priorité que nous accordons aux femmes, aux filles et aux personnes trans, bispirituelles et non binaires qui font face à des obstacles multiples.

Nous reconnaissons les historiques et effets continus de la colonisation, du racisme, de la violence et de l'exclusion. Conséquemment, la Fondation canadienne des femmes a choisi de centrer son travail sur ces communautés :

- Personnes issues des Premières Nations et des communautés Métisses et Inuites
- Personnes Noires et racisées
- Personnes 2SLGBTQIA+
- Personnes en situation de handicap
- Nouvelles arrivantes et migrantes
- Les jeunes
- Travailleuses du sexe

« Tant que nous n'aurons pas toutes réussi,
aucune de nous n'aura réussi. »

Rosemary Brown
Mère fondatrice, Fondation canadienne des femmes.

À PROPOS DES SUBVENTIONS REBÂTIR DES VIES

La Fondation canadienne des femmes croit que toutes les femmes devraient avoir droit à une vie exempte de violence. Depuis 1993, la Fondation finance des programmes visant à prévenir la violence et à rebâtir la vie de femmes et d'enfants dans toutes les provinces et tous les territoires. Les subventions Rebâtir des vies financent des organismes qui fournissent des programmes et des services directs à des survivant-e-s de violence fondée sur le genre afin de les aider à rebâtir leur vie, de même que des organismes qui mettent en œuvre des initiatives régionales ou nationales faisant la promotion d'approches systémiques et de pratiques efficaces pour soutenir les survivant-e-s de violence fondée sur le genre. Ces subventions ne s'adressent pas à des programmes de prévention ni à des programmes d'éducation ou de sensibilisation du public.

FINANCEMENT DISPONIBLE

Environ 15 subventions, chacune pouvant aller jusqu'à **45 000\$ par an**, seront allouées.

Veillez prendre note que nous n'accepterons qu'une demande par organisme dans ce volet de financement. Les organismes peuvent déposer une demande de subvention pour un seul des deux volets suivants :

1. Programmes Rebâtir des vies :

Programmes et services qui appuient les femmes et les personnes bispirituelles, trans et non binaires, et leurs enfants, qui ont vécu la violence fondée sur le genre.

2. Projets collaboratifs :

Initiatives sectorielles de renforcement des capacités, de politiques et de recherche, de plaidoyer et d'action collective qui appuient les efforts de changement systémique à l'échelle régionale ou nationale.

En plus de recevoir du financement, tous les bénéficiaires des subventions seront invités à soutenir le développement d'activités d'apprentissage et d'évaluation et à y prendre part. En voici quelques exemples :

✓ **Évaluation du programme :**

- Contribuer à la conception de processus d'évaluation, fournir des commentaires et tester des outils.
- Participer à l'évaluation du programme de subventions Rebâtir des vies.

Les organismes peuvent être admissibles à du financement supplémentaire pour soutenir leur participation aux activités d'évaluation. Des mesures d'accessibilité seront mises en place au besoin.

✓ **Communauté de pratique (CP) :**

- Rencontres virtuelles (de 6 à 8 par année) à des fins de réseautage, de collaboration, de renforcement des capacités et d'échange de connaissances.
- Réunion des bénéficiaires en personne, pas plus qu'une ou deux fois par cycle de financement (si la situation le permet). La Fondation assume les frais liés aux déplacements et aux mesures d'accessibilité. Le lieu de rencontre reste à déterminer.

Les organismes financés peuvent inviter un nombre illimité d'employé-e-s à prendre part aux activités d'apprentissage en ligne, mais la Fondation n'assumera les frais que pour un-e participant-e aux réunions des bénéficiaires en personne.

ADMISSIBILITÉ AUX SUBVENTIONS

Pour être considérée admissible à une subvention Rebâtir des vies, vous devez démontrer que votre demande satisfait aux critères suivants.

DÉTENTEURS DE NUMÉRO DE BIENFAISANCE OU DONATAIRE RECONNU

Les demandeurs doivent être des organismes sans but lucratif incorporés et doivent détenir un numéro valide d'organisme de bienfaisance ou être une bande des Premières Nations désignée [donataire reconnu](#) par l'Agence du revenu du Canada (ARC).

Si votre organisme ne détient pas de numéro de bienfaisance ou n'est pas donataire reconnu, nous pouvons accepter une demande présentée en partenariat avec un autre organisme de bienfaisance incorporé dont le mandat correspond à votre proposition. Le conseil d'administration de l'autre organisme portera la responsabilité fiscale de la subvention et sera légalement responsable de veiller à ce que les fonds soient dépensés aux fins de bienfaisance prévues. Le conseil d'administration devra signer une lettre d'entente et travailler en partenariat avec l'organisme responsable de la mise en œuvre des activités.

MANDAT DE L'ORGANISME

- ✓ Les programmes, services et/ou initiatives de défense des intérêts en matière de violence fondée sur le genre (VFG) sont au centre de la mission de votre organisme ou essentiels à celle-ci, et vous possédez une expérience appréciable dans l'offre de programmes, de services et/ou d'initiatives de défense des intérêts avec/pour des femmes, des filles et des personnes bispirituelles, trans ou non binaires confrontées à des barrières multiples et n'ayant pas accès aux services adéquats, dont les :
 - Personnes issues des Premières Nations et des communautés Métisses et Inuites
 - Personnes Noires et racisées
 - Personnes 2SLGBTQIA+
 - Personnes en situation de handicap
 - Nouvelles arrivantes et migrantes
 - Les jeunes
 - Travailleuses du sexe
- ✓ Votre organisme possède une expérience appréciable dans le travail auprès des survivant-e-s de violence. Vous êtes, par exemple, un refuge ou maison d'hébergement, un centre d'aide aux survivant-e-s d'agression sexuelle, un centre pour femmes, un organisme au service des travailleuses et travailleurs du sexe ou tout autre organisme fournissant une variété de services à la communauté et servant de lien avec celle-ci.

CRITÈRES SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME

PROGRAMMES REBÂTIR DES VIES

Nous financerons des programmes qui fournissent une aide directe et ciblée aux femmes et aux personnes bispirituelles, trans et non binaires, et à leurs enfants, qui ont vécu de la violence fondée sur le genre. Nous accepterons des demandes pour des programmes ou des services existants ou pour en mettre à l'essai de nouveaux. En voici quelques exemples :

- ✓ Un logement ou un refuge et des services complets offerts aux survivantes de la violence fondée sur le genre et à leurs enfants.
- ✓ Counselling de crise, services ou lignes de soutien ou d'information, aide dans la navigation des systèmes et gestion de cas pour les survivant-e-s de violence fondée sur le genre, dont la violence physique, sexuelle, psychologique, verbale, financière ou spirituelle et le harcèlement.
- ✓ Services communautaires, groupes d'aide menés par des participant-e-s et autres programmes et soutiens offerts aux survivant-e-s d'agression sexuelle ou de harcèlement au travail ou sur le campus. *Sachez que la Fondation reconnaît le travail du sexe comme un travail et invite les organismes de soutien et de défense des intérêts des travailleuses du sexe à déposer une demande.*
- ✓ Conseils légaux, soutien juridique ou autres programmes d'aide à la navigation des systèmes de justice familiale, pénale et autres pour les situations de violence fondée sur le genre.
- ✓ Services pour les enfants qui ont vécu de la violence fondée sur le genre ou qui en ont été témoins ou services aux parents d'enfants qui ont été témoins de telles violences.
- ✓ Projets utilisant d'autres approches pour aider les survivant-e-s, et leurs enfants, à rebâtir leur vie à l'abri de la violence.

Les demandes venant d'organismes qui cherchent à mettre à l'essai de nouveaux programmes ou services et qui ne peuvent pas démontrer qu'ils détiennent une expérience appréciable dans le travail auprès de survivantes de violence fondée sur le genre ne seront pas considérées.

PROJETS COLLABORATIFS

Nous financerons des initiatives qui renforcent les capacités du secteur de la lutte contre la violence fondée sur le genre, à l'échelle régionale ou nationale, à servir les femmes, les filles et les personnes bispirituelles, trans et non binaires qui ont vécu de la violence et à réduire leurs obstacles. Ce travail est particulièrement essentiel dans une période où le taux de violence fondée sur le genre est en hausse et que celle-ci nécessite des interventions et des réponses plus complexes. Les mesures sanitaires mises en place depuis le début de la pandémie ont révélé que le secteur doit être capable de se réorienter en période de crise.

Ces initiatives doivent adopter une approche collaborative et pratique dans le but de réaliser les activités suivantes :

- ✓ le partage intersectoriel des ressources, le développement des compétences et l'accès à des possibilités de formation et la mobilisation des connaissances à l'échelle régionale, provinciale ou nationale;
- ✓ le travail en matière de politiques et de leadership pour contrer la violence fondée sur le genre comportant la participation active de survivantes ayant vécu la violence;
- ✓ les campagnes et les actions de défense des intérêts visant à s'attaquer aux barrières systémiques que rencontrent les survivant-e-s de violence. Sachez que même si la sensibilisation du public peut faire partie du projet plus large, les initiatives axées uniquement sur cet élément ne seront pas considérées;
- ✓ la sensibilisation et l'action contre la VFG recourant à la participation de personnes des Premières Nations, métisses, inuites, noires, racisées, migrantes, travailleuses du sexe, 2SLGBTQI+ et de femmes, de filles et de personnes bispirituelles, trans et non-binaires vivant avec un handicap;
- ✓ la création de coalitions à des fins de préparation, de planification et de coordination en situation d'urgence à l'échelle provinciale/territoriale ou nationale.

Ces initiatives doivent comprendre au moins deux organismes partenaires ainsi qu'un aspect pratique, comme précisé dans les exemples ci-dessus; les projets uniquement axés sur la recherche ne seront pas considérés.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Les Subventions Rebâtir des vies sont en forte demande, et la priorité sera accordée aux dossiers qui démontrent les critères suivants :

- ✓ Organismes dirigés par et/ou au service des populations confrontées à des barrières multiples qui n'ont pas accès aux services adéquats incluant :
 - Personnes issues des Premières Nations et des communautés Métisses et Inuites
 - Personnes Noires et racisées
 - Personnes 2SLGBTQIA+
 - Personnes en situation de handicap
 - Nouvelles arrivantes et migrantes
 - Les jeunes
 - Travailleuses du sexe
- ✓ Utilise une analyse féministe, intersectionnelle, trans-inclusive et positive à l'égard du travail du sexe dans sa structure organisationnelle et ses activités.
- ✓ Comprend l'intersection d'inégalités et d'obstacles à la participation comme la race, la classe sociale, le genre et l'identité ou l'orientation sexuelle, le handicap, le statut d'immigration ou d'Autochtone, l'âge, la langue, l'occupation (travail du sexe) et/ou la situation géographique.

- ✓ Utilise une approche positive fondée sur les avoirs et centrée sur les connaissances et le vécu des survivantes/participantes.
- ✓ Tient compte des réalités vécues des survivantes/participantes (par ex. en offrant des services sans frais, un service de garde, de l'aide au transport, du soutien en santé mentale ou du counselling, des mesures d'accessibilité ou une défense des intérêts pour permettre l'accès aux services/programmes.
- ✓ Démontre des approches visant à créer et maintenir des lieux plus sûrs/ouverts qui encouragent les survivant-e-s/participant-e-s à s'exprimer.
- ✓ A établi des partenariats avec d'autres organismes locaux ou communautaires détenant de l'expérience auprès des femmes, des filles et des personnes trans, bispirituelles ou non binaires.
- ✓ Communique clairement comment les fonds seront utilisés pour soutenir la capacité de l'organisme à servir les femmes, les filles et les personnes bispirituelles, trans et non binaires ou à défendre leurs intérêts dans sa communauté.
- ✓ Présenter un budget clair et équilibré. Remarque : les organisations invitées à soumettre une demande complète devront présenter un budget détaillé à ce moment-là. Il n'y a pas de proportion ou de pourcentage maximum pour les demandes de mesures d'accessibilité.

LA FONDATION CANADIENNE DES FEMMES NE FINANCE PAS

- ✗ Les individus
- ✗ Les agences gouvernementales fédérales, provinciales ou municipales et les commissions scolaires
- ✗ Les organismes ou entreprises à but lucratif
- ✗ Les événements de financement
- ✗ Les conférences, festivals, colloques ou séminaires
- ✗ Les activités hors du Canada
- ✗ Les activités qui ne sont pas exclusivement ou principalement axées sur les femmes, les filles et les personnes trans, bispirituelles et non binaires
- ✗ Le financement de déficit
- ✗ Les films ou vidéos (à moins qu'ils ne s'inscrivent dans un projet plus vaste)
- ✗ Les dépenses en capital
- ✗ Les recherches universitaires ou académiques
- ✗ La formation en autodéfense (si c'est l'unique composante du projet)

PROCESSUS ET ÉCHÉANCIER

DATE LIMITE POUR PRÉSENTER UNE DEMANDE

La date limite pour présenter une lettre d'intention est le **mardi 20 juin 2023 à 17h00 HE (heure de l'est)**.

Veillez prendre note que dans le cadre de cet appel de propositions, les demandes seront traitées **en deux étapes**. Les organismes intéressés sont invités à soumettre une Lettre d'intention au moyen du formulaire en ligne. Veuillez consulter les Instructions pour obtenir des conseils sur la préparation de votre lettre d'intention.

Un certain nombre d'organismes sélectionnés seront ensuite invités à soumettre une proposition complète, incluant un plan de travail détaillé, un budget et une/des lettre(s) de soutien. Tous les organismes demandeurs recevront un courriel leur indiquant s'ils sont invités ou non à la deuxième étape du processus en fin août 2023.

COMITÉ CONSULTATIF DES SUBVENTIONS REBÂTIR DES VIES

Un comité de sélection formé de bénévoles de partout au pays et ayant de l'expérience en matière de la violence fondée sur le genre, de partenaires donateurs et de représentantes de la Fondation canadienne des femmes examineront les demandes. Le comité de sélection formulera des recommandations à l'intention du conseil d'administration quant aux projets à subventionner. C'est le conseil d'administration qui donne l'approbation finale pour toutes les subventions.

ÉCHÉANCIER

Le 20 juin 2023	Date limite pour présenter une lettre d'intention à 17h00 HE
Juin à août 2023	Lecture et présélection des lettres d'intention.
Fin août 2023	Tous les organismes demandeurs sont avisés par courriel; les organismes retenus sont invités à soumettre une demande complète.
Le 3 octobre 2023	Date limite pour présentation des demandes complètes.
Octobre et novembre 2023	Examen et sélection des demandes.
Novembre 2023	Le comité de sélection se réunit pour examiner les demandes retenues et faire une sélection finale.
Décembre 2023	Le conseil d'administration approuve les demandes de subventions sélectionnées.
Fin janvier 2024	Les organismes sont avisés des décisions finales.
Le 1 ^{er} mars 2024	Les subventions sont accordées.

POUR OBTENIR DE L'AIDE

DOCUMENTS CONNEXES POUR LES DEMANDEURS

Pour toute question au sujet de votre demande, veuillez consulter les instructions pour les questions relatives aux types de programmes, au modèle de budget et à l'échéancier, ainsi que la section Foire aux questions sur notre site Internet <https://www.canadianwomen.org/fr/subventions-rebatirdesvies>.

These documents are also available in English:

<https://www.canadianwomen.org/grants-rebuildinglives>

INSCRIVEZ-VOUS À UN DE NOS WEBINAIRES

[Rebâtir des vies : Séance d'information \(en français\)](#) - Le lundi 5 juin à 11h00 HE
[Rebuilding Lives Grants: What You Need to Know](#) - Monday, June 5th at 2pm ET

CONTACTEZ-NOUS

Pour toute autre question, veuillez communiquer avec nous par courriel ou téléphone :

Téléphone : (416) 365-1444

Sans frais : 1-866-293-4483

Télécopieur : (416) 365-1745

TTY: (416) 365-1732

Jacqueline Hall (poste 231)

Directrice, Initiatives communautaires

vpgrants@canadianwomen.org